

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire de Milan, situé au 405 rang Sainte-Marie, Milan, ce **9 février 2015** à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Mme Louiselle Gazaille Rouillard
Siège # 2 M. Armelle Ruaudel
Siège # 3 Mme Nathalie Laplante
Siège # 4 M. René Turcotte
Siège # 5 M. Jacques Bergeron (ABSENT)
Siège # 6 M. Richard Nadeau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yves d'Anjou.

Mme Noëlla Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

À moins d'indication contraire, le maire n'utilise pas son droit de vote.

2015-02 2 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
4940

Vérification du quorum par monsieur le maire.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la séance ordinaire soit ouverte.

ADOPTÉE

2015-02 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4941

- 01** - PROVINCE DE QUÉBEC / MRC DU GRANIT / MUNICIPALITÉ DE MILAN
- 02** - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 03** - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 04** - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 04.01** - Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2015
- 05** - Rapport des élus
- 06** - RAPPORT DE L'INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 07** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 08** - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 08.01** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 08.02** - Acceptation des dépenses
 - 08.03** - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition 2014
 - 08.04** - Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 08.05** - Système informatique; soumission
- 09** - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
 - 09.01** - Dépôt du rapport de l'employé de voirie
- 10** - SUIVIS DES DOSSIERS
 - 10.01** - MRC DU GRANIT- Règlement d'emprunt - Parc éolien
 - 10.02** - SAE PLUS: service d'animation estivale
 - 10.03** - Développement économique
 - 10.04** - PACTE RURAL: projet de parc municipal
 - 10.05** - Formation aux élus: "Maîtrisez vos dossiers municipaux"
 - 10.06** - Formation: La perception des créances municipales - Trucs et conseils
 - 10.07** - Formation: Collecte de fonds des organismes à but non lucratif
 - 10.08** - Regroupement des commissions scolaires
 - 10.09** - Unité permanente anticorruption
 - 10.10** - Festival des bateaux-dragons - Maison de la cinquième saison
 - 10.11** - Rencontre avec l'agent Tommy Gagnon-Plante / Activités populaires
 - 10.12** - Nomination des comités
- 11** - DOSSIER: PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE
- 12** - VARIA
 - 12.01** - Demande d'ajouts d'un ou plusieurs points au VARIA

12.01.01 - Entretien ménager

12.02 - Points à prévoir à la prochaine session du conseil

12.03 - Administration: priorités pour le mois de février

12.04 - Date de la prochaine session

13 - CORRESPONDANCE

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition régulière il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2015-02
4942**

4.1 - Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2015

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2015, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Sur proposition régulière, il résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité avec modification au point no. 12.01.06 du nom de Bianca Côté à être modifié pour celui de Sabrina Côté.

ADOPTÉE

5 - Rapport des élus

Compte rendu de monsieur le maire sur les activités de la MRC du Granit.

6 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Période du mois de **_Janvier_ 2015**

Nombre de permis et certificats émis:

Accès à la voie publique _____ Dérogation mineure _____ Autorisation abattage d'arbres **_2_**

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

8 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

8.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

Le directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

**2015-02
4943**

8.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les dépenses soient approuvées. Administration: chèque no. 192 au chèque no. 221 pour un montant total de 21,757.45 \$. Salaires: chèque no. 1192 au chèque no.1207 pour un montant total de 6 273.73 \$. Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 836.73 \$. Les

déductions à la source au provincial s'élèvent à 2 004.00 \$. L'encaisse en date du 5/02/2015 est de 99 714.81 \$.

ADOPTÉE

**2015-02
4944** **8.3 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition 2014**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 82 582\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur proposition de René Turcotte, appuyé par Richard Nadeau, il est résolu et adopté que la municipalité de Milan informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE.

**2015-02
4945** **8.4 - Vente pour défaut de paiement de taxes**

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité: (1) D'accepter la liste des immeubles à être mis en vente pour défaut de paiement de taxes selon les directives de paiements énoncées; (2) d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Noëlla Bergeron à intervenir pour et au nom de la municipalité de Milan lors de ladite vente pour défaut de paiement de taxes; (3) en son absence, le maire, Monsieur Yves d'Anjou, est autorisé à agir pour et au nom de la municipalité lors de la mise en vente des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

8.5 - Système informatique; soumission

REPORTÉE

9 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Dépôt du rapport de l'employé de voirie

Dépôt du rapport de l'employé de voirie.

10 - SUIVIS DES DOSSIERS

10.1 - MRC DU GRANIT- Règlement d'emprunt - Parc éolien

Dépôt du projet de règlement, de la MRC du Granit, décrétant une dépense et un emprunt de 11 000 000 \$ pour l'investissement de la Municipalité régionale de comté Le Granit dans le parc éolien communautaire de Saint-Robert Bellarmin.

**2015-02
4946** **10.2 - SAE PLUS: service d'animation estivale**

CONSIDÉRANT QUE Granit Action, organisme à but non lucratif soutenu par Québec en Forme prônant les saines habitudes de vie auprès des jeunes granitois de 0-17

ans et de leur famille, a investi en moyenne 14 000\$/an dans les SAE et ce depuis 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la fin du financement de Québec en Forme est prévue pour le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont totalement responsables en cas d'accident, d'incident, de poursuites, etc. en offrant un SAE payant (utilisateur-payeur);

CONSIDÉRANT QU'À la suite d'une rencontre bilan regroupant les intervenants de la MRC du Granit et de Granit Action oeuvrant au sein des SAE, des écarts importants ont été soulignés au niveau de l'animation des enfants, de la sécurité, de l'encadrement et de l'aménagement des lieux;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce constat, des critères de base d'un SAE ont été élaborés en partenariat avec la MRC du Granit et Granit Action;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit offrira dès l'été 2015 l'accréditation SAE PLUS aux municipalités se conformant à la majorité des critères de base;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes recevront les services de formations aux animateurs, de suivis et d'accompagnement tout au long de l'été;

COSIDÉRANT QUE 13 des municipalités sur 20 ont signé la Charte des SHV (saines habitudes de vie);

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Milan s'engage à payer le montant de base de 600\$ (11 à 20 enfants);

QUE le Comité des Loisirs de Milan assume les frais reliés à l'achat de nourriture (ateliers de cuisine-nutrition), à la formation en secourisme et à la formation DAFA (repas et hébergement) pour recevoir les services de la MRC du Granit, en collaboration avec Granit Action, dans le cadre du projet SAE PLUS et qui comprend:

- Formation DAFA (diplôme d'aptitudes au fonctions d'animateur) obligatoire pour tous les animateurs de SAE;
 - 1 journée de planification et de programmation;
 - 1 journée de formation en secourisme;
 - Accompagnement du coordonnateur-adjoint et de la technicienne en loisirs MRC auprès des animateurs et des responsables SAE;
 - Ateliers saines habitudes de vie offerts par Granit Action;
 - Cartable d'outils clés en main pour les animateurs, coordonnateurs et responsables SAE. Marche à suivre pour les municipalités;
 - Tableau réutilisable des collations et outils visuels pour promouvoir les saines habitudes de vie;
 - T-shirt SAE Plus avec le logo de la municipalité fournis aux animateurs.
- ADOPTÉE

2015-02 10.3 - Développement économique
4947

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve le PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2015-2017 de la Municipalité de Milan tel que déposé.

ADOPTÉE

10.4 - PACTE RURAL: projet de parc municipal

REPORTÉ

10.5 - Formation aux élus: "Maîtrisez vos dossiers municipaux"

Point d'information à savoir que les inscriptions sont complétées. La formation aura lieu, samedi, le 28 mars, à l'Aréna de Lambton. L'heure et les informations additionnelles seront précisées ultérieurement.

Les membres sont également informés que l'opérateur de la station d'épuration s'est inscrit à une formation pour devenir "agent valideur" des données de la station d'épuration puisque les données de la station ne sont plus validées par le ministère. La formation est au montant de 85\$ plus les taxes applicables. Le coût de la formation sera partagé entre plusieurs municipalités. Il y a également des démarches qui seront prises par les maires de la MRC du Granit quant à ce service de validation des données des stations d'épuration qui pourraient être faites par la MRC. À suivre...

**2015-02
4948 10.6 - Formation: La perception des créances municipales - Trucs et conseils**

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à suivre la formation "La perception des créances municipales impayées: trucs et conseil", qui se tiendra le 20 février 2015, de 14h à 16h et d'autoriser les frais de déplacement associés à la formation. La formation étant gratuite et offerte par Monty Sylvestre, conseillers juridiques.
ADOPTÉE

**2015-02
4949 10.7 - Formation: Collecte de fonds des organismes à but non lucratif**

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Milan appuie le projet de formation °collecte de fonds des organismes à but non lucratif° présenté conjointement par le Comité des Loisirs de Milan et l'Association culturelle des gens de Milan (ACGM), considérant que l'implication bénévole des gens de Milan est une richesse pour la communauté, que le financement des organismes à but non lucratif est au coeur des préoccupations pour le bon fonctionnement des organismes.

ADOPTÉE

**2015-02
4950 10.8 - Regroupement des commissions scolaires**

Proposition ministérielle de regroupement des commissions scolaires –Appui à la Commission scolaire des Hauts-Cantons

Attendu que la proposition de regroupement des territoires des trois commissions scolaires francophones de l'Estrie déposée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 20 novembre 2014;

Attendu que la proposition prévoit la création d'une seule commission scolaire francophone en Estrie pour le 1^{er} juillet 2016;

Attendu que cette proposition de fusion a été annoncée sans consultation des parties concernées;

Attendu que la proposition de fusion pour l'Estrie évoque de grandes préoccupations soit :

- l'étendue du territoire regroupé (10 195 km²);
- le nombre de MRC couvertes (7);
- le grand nombre d'élèves (plus de 36 000);
- le grand nombre d'établissements (plus de 120);
- la diversité des réalités des milieux regroupés (milieux ruraux et urbains);
- la difficulté de représentation des parents auprès des instances de consultation.

Attendu qu'il est important que le centre des décisions prises par les commissions scolaires, qui sont des gouvernements locaux autonomes, demeure près des citoyens;

Attendu qu'il est essentiel que les commissions scolaires puissent continuer d'exercer la partie de leur mission qui consiste à contribuer au développement socioéconomique de leur milieu;

Attendu que cette proposition de fusion ne doit pas se réaliser au détriment des

milieux ruraux;

Attendu que la demande d'appui, formulée par la Commission scolaire des Hauts-Cantons;

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité:

a) d'appuyer la contreproposition soumise par la Commission scolaire des Hauts-Cantons au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, contenant un nouveau scénario de réorganisation pour les commissions scolaires francophones de l'Estrie, prévoyant une fusion des commissions scolaires des Hauts-Cantons et des Sommets, de même que le maintien de l'organisation actuelle pour la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke;

b) d'appuyer les démarches de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, ayant pour but de préserver la représentativité des milieux ruraux auprès du réseau scolaire.

ADOPTÉE

2015-02 10.9 - Unité permanente anticorruption
4951

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le maire et la directrice générale soient autorisés à participer à la visite de l'UPAQ (l'Unité Permanente Anticorruption du Québec), qui aura lieu le 25 février prochain, à la salle municipale de Frontenac, à compter de 19h.

ADOPTÉE.

10.10 - Festival des bateaux-dragons - Maison de la cinquième saison

L'information relative à l'activité se trouve en pièce jointe. "Maison la cinquième saison" c'est le nom de la maison de fin de vie à Lac-Mégantic.

10.11 - Rencontre avec l'agent Tommy Gagnon-Plante / Activités populaires

1) L'agent Tommy Gagnon-Plante sera présent à l'atelier du 24 février prochain. Il arrivera entre 19h45 et 20h00.

2) Le sergent Robert Morin demande à recevoir la liste des activités populaires de la municipalité pour la période du 1er avril 2015 et le 31 mars 2016.

10.12 - Nomination des comités

REPORTÉ

11 - DOSSIER: PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Actuellement le conseil municipal accorde un don à l'école La Source de Nantes pour les soutiens dans la réalisation d'activités pour les élèves.

12 - VARIA

12.1 - Demande d'ajouts d'un ou plusieurs points au VARIA

12.1.1 - Entretien ménager

Information donnée sur les coûts des services offerts par le SED à savoir 23\$/h avec un minimum de 2 heures.

Il est convenu de faire paraître une annonce dans le bulletin de nouvelles décrivant

les tâches, a raison de 2 heures aux 2 semaines, sur une base régulière en plus de ménage après location de salle sur demande.

12.2 - Points à prévoir à la prochaine session du conseil

Aucun

12.3 - Administration: priorités pour le mois de février

- 1) Avis de vente pour défaut de paiement de taxes.
- 2) Finaliser le dépôt des sommaires à Revenu Québec et Revenu Canada (fichiers xml)
- 3) Facturation des droits de mutation
- 4) Production des comptes de taxes 2015
- 5) Compléter la reddition de comptes de 82 582 \$ (subvention pour l'entretien du réseau routier)
- 6) Compléter les travaux préparatoires à la vérification comptable (liste des comptes à recevoir, liste des comptes à payer, préparation de divers documents: rôle d'évaluation, rôle de perception, sommaires des retenus à la source.....)
- 7) Journées avec le vérificateur comptable prévues pour les 25 et 26 février. Le bureau sera fermé au public ces deux journées.

12.4 - Date de la prochaine session

24 février 2014: Atelier de travail

9 mars 2014: Séance ordinaire du conseil municipal

13 - CORRESPONDANCE

**2015-02
4952**

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée

Fermeture à 21h55

Yves d'Anjou, maire

Noëlla Bergeron D.G. & sec-très

Je déclare que nous avons les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses engagées lors de la présente séance.

Certificat de crédit no : 2015-02